

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 26 JUN 2023**

Délibération n°

2023053

Date de convocation : 20/06/2023

Date d'affichage : 28/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 21

Vote : 21

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 juin 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RECART, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Laure TREMOUILLE ; Céline FAYS (pouvoir à Cédric BRESAC), Christian GARRIGUES, Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : Marie ROSPIDE

**OJ n°4 : Décision modificative n°1 du budget général
2023**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux Ressources Humaines

M. le Maire adjoint explique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative au sein du budget général 2023 car le budget comporte un compte qui n'est plus référencé dans la nomenclature comptable M 57. Il s'agit du compte 022 – dépenses imprévues. Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits **à l'intérieur de la section de fonctionnement**, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

▪ **Dépenses de fonctionnement :**

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
022	Dépenses imprévues	022	- 5 000,00€
011	Contrat de prestations de service	611	+ 2 500,00 €
011	Autres honoraires, conseils...	62268	+ 2 500,00€
TOTAL D.M Dépenses de fonctionnement			0,00 €

Chap.	Montant budgétisé au BP	Montant DM1	Montant budget après DM1
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
022	5 000,00 €	- 5 000,00 €	0 €
011	605 000,00 €	+ 5 000,00 €	610 000,00 €

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- 1) d'accepter d'apporter au Budget primitif 2023 du budget général, les transferts de crédit à l'intérieur de la section de fonctionnement, dans le sens des dépenses;
- 2) d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE :

- les transferts de crédits proposés,
- Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

Fait à Bassussarry, le 26 juin 2023.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

